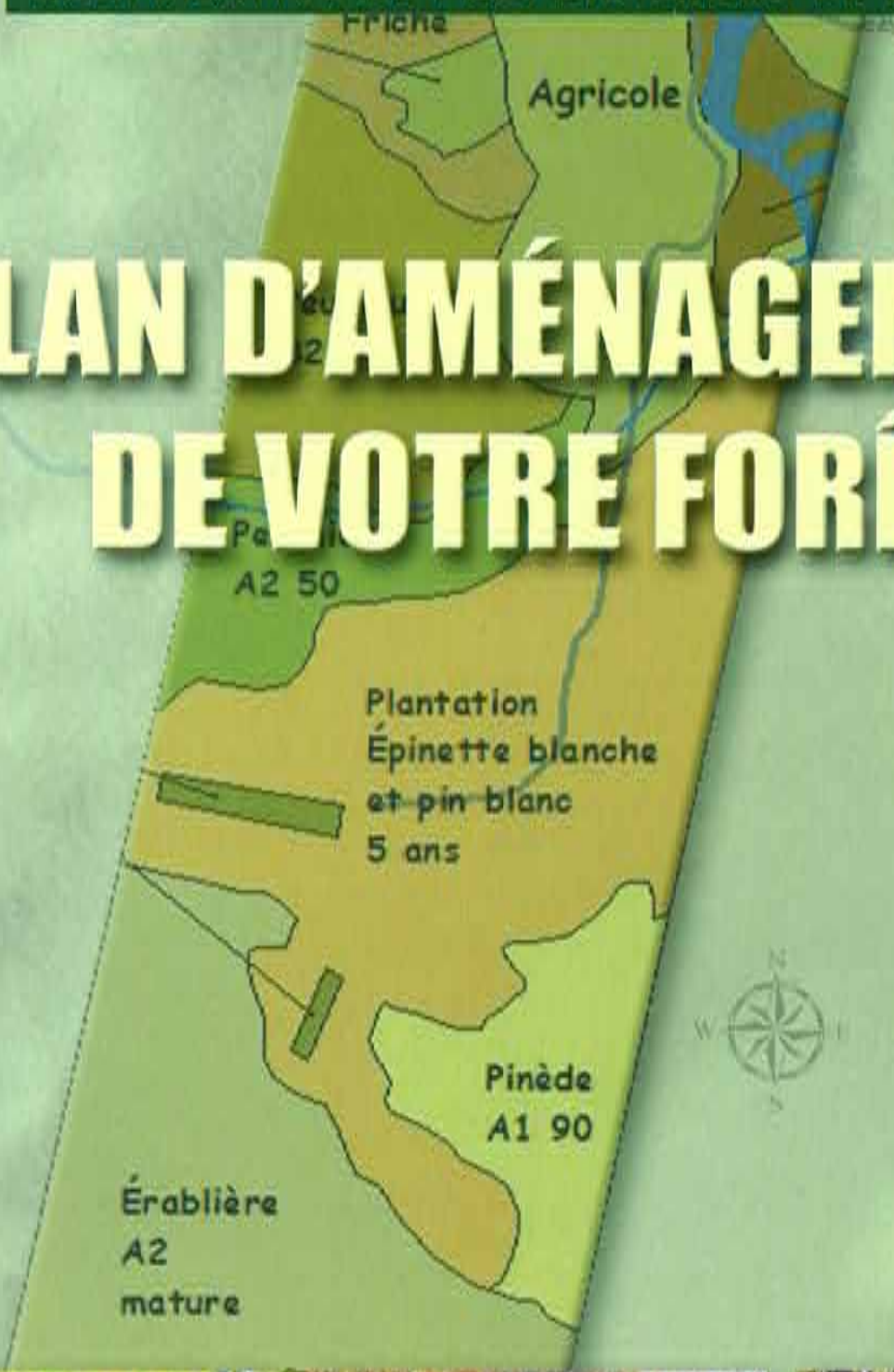




TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

PLAN D'AMÉNAGEMENT DE VOTRE FORÊT



Foresterie ♦ Faune ♦ Sciage adapté

387, rue Lafleur, Lachute (Québec J8H 1R2

Tél. : (450) 562-1126

Télec. : (450) 562-9361

Plan d'aménagement de la forêt



RÉALISÉ PAR :

TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Avec la participation financière de :



Agence régionale de mise
en valeur des forêts privées
des Laurentides

et



Fondation de la faune du Québec

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

PROPRIÉTAIRE :

ADRESSE:

REPRÉSENTANT:

BARIL, PIERRE

NO DE PRODUCTEUR:

na



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Votre plan d'aménagement de la forêt a comme objectifs principaux :

- Vous permettre de mieux connaître les composantes forestières et fauniques de votre boisé. Il vous indiquera aussi les initiatives pour mettre en valeur ses aspects forestiers et/ou fauniques. De plus, il vous signalera la présence de particularités méritant une attention pour la conservation de notre patrimoine forestier collectif.

- De permettre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, de protéger les investissements en planifiant et en rationalisant sa participation dans l'aménagement des boisés.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE

Propriété numéro :	01	No. du rapport d'exécution:	16632520790130710			
No. de producteur forestier:	na					
Municipalité régionale de comté (MRC):	MIRABEL	Code:	740			
Municipalité :	MIRABEL,V	Code:	74005			
Cadastre:	CADASTRE DU QUÉBEC	Code:	0000			
Unité d'évaluation	Rang (code)	Numéro du lot	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie à vocation forestière (ha)	OGC
7187-82-7020	II (07)	1	V:Vert	29.5	14.8	O
7187-82-7020	II (07)	2	V:Vert	2.0	0.0	O
TOTAL				31.5	14.8	

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire a comme objectifs, la production de matière ligneuse et acéricole, la mise en valeur de la faune et de la chasse, et une utilisation à des fins de loisirs.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA PROPRIÉTÉ

Votre propriété est située en zone agricole. Les érablières ayant un potentiel acéricole sont protégées en vertu de la Loi provinciale sur la protection du territoire agricole. Vous ne pouvez pas couper d'érable dans ces peuplements sauf pour fin de sylviculture ou d'éclaircie. De plus, si vous désirez planter des arbres avec aide financière, une autorisation préalable devra être accordée par un agronome du M.A.P.A.Q. régional.

Votre propriété est fortement visitée par le cerf de Virginie.

Partout, la pente est faible ou nulle.

Votre propriété est facile d'accès.

Les superficies de ce document sont approximatives. Elles ont été évaluées à partir de la photographie aérienne et ont été ajustées de façon à respecter celles inscrites sur le compte de taxes municipales.



TERRA-BOIS

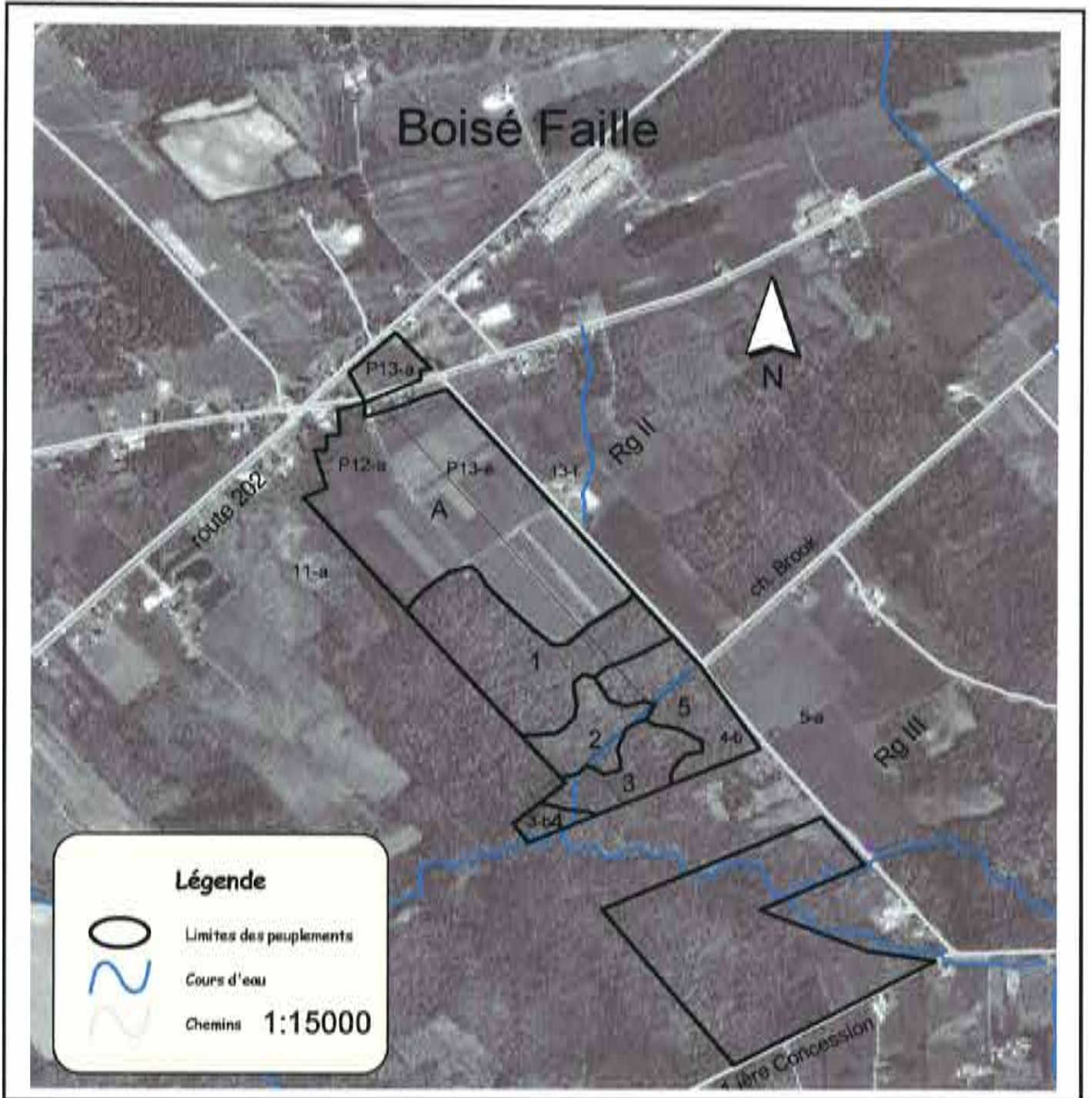
COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Foresterie, Faune et Sciage adapté
technique@sylvicole.qc.ca

CARTE FORESTIÈRE

Nom du producteur forestier :


Propriété no. : 01




Carte forestière no.: 31 H4 SO

Photo aérienne: Q94131-187

CONFIRMATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE EN ZONE AGRICOLE PAR LE MAPAQ (s'il y a lieu)

Demande acceptée:
(superficie à vocation forestière) 

Demande refusée:
(superficie à vocation agricole) 

Raison: _____

Signature de l'agronome: _____

Date : _____

Lieu : _____



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Foresterie, Faune et Sciage adapté
technique@syvivoile.qc.ca

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du producteur forestier:

Statut de producteur forestier: na

Propriété no. 01

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière (m ² /ha)	
01	Erablière	Erable à sucre Tilleul d'Amérique Caryer cordiforme Orme d'Amérique Frêne d'Amérique	12.9	B	19	J/m	25.0	Erablière d'âge moyen en production scéricole et regroupant des arbres de plusieurs groupes d'âges. La densité des tiges est normale. La proportion de tiges de bonne qualité est comparable à celle de mauvaise qualité. La régénération est de densité acceptable et se compose d'érable à sucre, de frêne d'Amérique et d'ostoyer de Virginie. La pente est faible et le site est généralement bien drainé avec de petits secteurs plus humides. Peuplement endommagé par le verglâs. On note la présence de rochers en surface. Le diamètre moyen des tiges varie de 14 à 80 cm.
02	Feuillus tolérants à résineux	Feuillus tolérants Pruche de l'est	4.1	C	16	30 50		Peuplement formé de deux étages d'arbres distincts et de faible densité. La qualité des tiges est plutôt faible. La régénération est de densité acceptable et se compose de pruche, de hêtre et d'ostoyer de Virginie. Le peuplement est situé sur une pente faible et le drainage est lent. Ce peuplement a été endommagé par le verglâs. Aucune prise de données dans ce peuplement.
03	Feuillus d'essences tolérantes	Erable rouge (plane) Pruche de l'est Peuplier faux-tremble Cérusier tardif Orme d'Amérique	4.6	B	17	J/m	30.0	Forêt d'âge moyen regroupant des arbres de plusieurs groupes d'âges et de densité normale avec des trouées. Composition variable. La proportion de tiges de bonne qualité est comparable à celle de mauvaise qualité. La régénération est de densité acceptable et se compose de hêtre, de pruche et d'orme. La pente est légère avec un drainage lent et des secteurs plus humides. Peuplement endommagé par le verglâs. Le sol est mince et on note la présence de roches en surface. Le diamètre moyen des tiges varie de 16 à 46 cm. Peuplement ayant un fort potentiel en habitat d'hiver pour la perdrix.
04	Aulinaie	Aulnes	1.1					Site très humide sur sol organique et recouvert d'aulnes.
05	Feuillus d'essences tolérantes	Orme d'Amérique Hêtre à grandes feuilles Frêne d'Amérique Erable à sucre	6.7	B	16	10 50		Ce peuplement est formé de deux étages d'arbres distincts et la densité est normale. Les arbres sont généralement de qualité moyenne. La régénération est de faible densité et elle est surtout composée de hêtre et d'érable à sucre. Le peuplement est situé sur une pente faible et le drainage varie de bon à moyen dépendant des secteurs. Aucune prise de données dans ce peuplement.

Sources: Cette description de la forêt est basée sur une vérification sur le terrain ainsi que sur l'étude des photographies aériennes.

Classes de densité du couvert forestier:



Équivalences Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
des mesures: Volume: 1 m³ app. = 0.28 cordes 4' (cd)
1 m³ app./ha = 0.11 cord/ac



TERRA-BOIS
COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
Forestiers, Faune et Sciage adapté
technique@syvicolle.qc.ca

TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR SUGGÉRÉS

Nom du producteur forestier: 1

Statut de producteur forestier: na

Propriété no.: 01

No. peup.	Type de peuplement	Description des travaux suggérés
-----------	--------------------	----------------------------------

RECOMMANDATION GÉNÉRALE : Pour éviter d'effectuer un traitement sylvicole sur les propriétés voisines, il serait très important de bien identifier, dégager et garder dégagées vos limites de propriété. De plus, en identifiant clairement vos lignes de lots, vous faciliteriez les interventions futures et pourriez éviter des empiétements de la part de vos voisins.

01 Erablière

COUPE DE JARDINAGE ACÉRICO-FORESTIERE

Il s'agit d'une coupe sélective pratiquée dans les érablières possédant un potentiel pour la récolte d'eau d'érable. Ce traitement vise la production de bois de qualité tout en conservant la vocation acéricole du peuplement. Le traitement consistera à récolter entre 15% et 20% du volume du peuplement. Comme les essences compagnes représentent environ 10%, aucun spécimen d'autres essences ne devrait être coupé afin de maintenir la biodiversité de cette érablière. Les érables de faible vigueur pourront être récoltés de manière à assurer le peuplement. Il est important de garder une bonne densité après traitement ainsi qu'un minimum de 180 entailles à l'hectare. Faire marquer les arbres avant les travaux assurera une sélection adéquate des arbres à prélever ainsi qu'une densité adéquate après traitement. Localement, réaliser ce traitement avant la pose de tubulures ou à son remplacement. Ce traitement est prioritaire.

02 Feuillus tolérants à résineux

ASSAINISSEMENT

Nous vous conseillons de prélever, de façon modérée, les arbres charnés, affectés par des insectes ou des maladies ou matures. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement. Également l'appont supérieur de lumière au sol favoriserait une meilleure régénération. Il est important d'éviter de créer des trouées dont le diamètre est supérieur à la hauteur des arbres en bordure. Ceci limitera les risques de chablis (arbres renversés par le vent) et fennahissement par des essences de lumière indésirables comme le tremble.

03 Feuillus d'essences tolérantes

COUPE DE JARDINAGE DE FAIBLE INTENSITÉ PAR SECTEURS

Il s'agit d'une coupe sélective favorisant la croissance et la qualité de la forêt. Elle est pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper environ 23% du volume du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, malades ou qui risquent de mourir d'ici la prochaine intervention. Cette coupe améliore la qualité et la croissance du peuplement. Il serait préférable de marquer les tiges à couper de façon à assurer la qualité du choix des tiges et de la densité résiduelle du peuplement. Ce traitement est prioritaire.

Afin de maintenir le potentiel d'abri hivernal pour la perdrix, vous devriez conserver des résineux et des peupliers.

04 Aulnaie

Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour l'instant.

1.10 Ha

Note: Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Forestier, Faune et Sciage adapté
technique@syvivoile.qc.ca

TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR SUGGÉRÉS

Nom du producteur forestier:

Statut de producteur forestier: na

Propriété no.: 01

No. peup.	Type de peuplement	Description des travaux suggérés
-----------	--------------------	----------------------------------

RECOMMANDATION GÉNÉRALE : Pour éviter d'effectuer un traitement sylvicole sur les propriétés voisines, il serait très important de bien identifier, dégager et garder dégagées vos limites de propriété. De plus, en identifiant clairement vos lignes de lots, vous faciliterez les interventions futures et pourriez éviter des empiétements de la part de vos voisins.

05 Feuillus d'essences tolérantes

ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE

6.70 Ha

Cette coupe est effectuée dans un peuplement dense dont le stade de développement se situe entre le gaulis et la dimension commerciale. L'objectif premier de ce traitement est de dégager les arbres d'avenir de la compétition ligneuse qui les opprime. Ne pas enlever plus de 35% du volume marchand du peuplement. Martelage négatif. Ce traitement n'est pas prioritaire.

Note: Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Foresterie, Faune et Scierie adopté
technique@sylvicole.qc.ca

POTENTIEL FAUNIQUE DE VOTRE LOT

L'intérêt pour l'aménagement faunique étant de plus en plus marqué chez les propriétaires de boisés, la Coopérative de Propriétaires de Boisés, Terra-Bois, en collaboration avec Horizon Multiressource, a jugé essentiel d'insérer au plan d'aménagement forestier une section portant sur la faune. Ainsi, lors de notre visite sur votre propriété, nous avons pris soin de relever certaines caractéristiques fauniques afin d'évaluer le potentiel de votre propriété. De plus, quelques aménagements sont suggérés pour augmenter la fréquentation de votre boisé par les espèces choisies. Les 4 espèces étudiées sont le grand pic, la bécasse d'Amérique, le lièvre d'Amérique ainsi que la gélinotte huppée. Les 3 dernières sont intéressantes pour la chasse et l'observation. Par la fabrication de trous dans les arbres morts, l'aménagement forestier pour le grand pic profite à plusieurs autres espèces d'oiseaux comme les garrots, les canards branchus, les chouettes et des petits mammifères comme les polatouches, les pékans et autres espèces. Nous évitons de faire des recommandations pour l'orignal. Celui-ci ayant un domaine vital parfois supérieur à 1000 hectares, les aménagements sur de petites superficies ont souvent peu d'impacts. Par contre, les observations effectuées à leur sujet sont notées.

L'habitat du Grand Pic

Le grand pic est une espèce représentative des forêts feuillues matures. Trois éléments lui sont essentiels afin de combler ses besoins en habitat. D'abord, les essences qui composent le peuplement doivent être principalement feuillues. Les pins peuvent également servir. La hauteur et la densité du peuplement jouent aussi un rôle important. Les peuplements utilisés par le grand pic lors de la reproduction sont principalement de forte densité (A ou B) et d'une hauteur supérieure à 17 mètres. La présence de chicots (arbres morts encore debout) est également essentielle. Les meilleurs sites renferment au moins 2 chicots/hectare. Les chicots recherchés sont les arbres morts d'un diamètre supérieur à 35, cm susceptibles de rester debout encore quelques années avant de tomber. De plus, un chicot dont le centre est pourri offre un meilleur potentiel car les fourmis charpentières qui y circulent sont la principale source de nourriture du grand pic l'hiver. En aménageant un boisé pour le grand pic, on favorise également la présence de toutes les espèces qui nichent dans les cavités, y compris le petit polatouche (écureuil volant), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.



Grand Pic
(*Dryocopus pileatus*)

Peuplements ayant un potentiel à l'établissement d'un nid par le grand pic		
Faible	Moyen	Élevé
	Peupl. #2	Peupl. #1 Peupl. #3

L'habitat de la Bécasse d'Amérique

La bécasse d'Amérique est une espèce peu connue dont la chasse commence à gagner en popularité. C'est un oiseau migrateur qui habite et se reproduit dans nos régions du mois de mai au mois d'octobre. La bécasse se nourrit principalement de vers de terre et elle possède plusieurs atouts facilitant sa recherche de nourriture. Le bec de la bécasse est pourvu de terminaisons nerveuses qui permettent la détection des vers de terre dans le sol. De plus, ses yeux situés sur le côté lui donnent, une fois son bec enfoui dans le sol pour saisir ses proies, une vision sur 360 degrés la gardant ainsi à l'affût de tous prédateurs. Les besoins de la bécasse en matière d'habitat sont assez exigeants mais peuvent être résumés en 2 sites différents, soit: les milieux ouverts (site de parade et terrain nocturne) et les milieux fermés (habitat de reproduction, terrain diurne et site d'alimentation). Un site de parade pour la bécasse est une clairière dans la forêt où le mâle tente de séduire la femelle par des envolés spectaculaires et par son chant.



Bécasse d'Amérique
(*Scolopax minor*)

Peuplements situés près d'une trouée ayant un potentiel comme site de parade et de terrain nocturne	
Trouée inadéquate	Trouée adéquate
	Peupl. #5

Peuplements ayant un potentiel comme habitat de reproduction, terrain diurne et site d'alimentation		
Faible	Moyen	Élevé
		Peupl. #4



L'habitat du Lièvre d'Amérique

Le lièvre d'Amérique, proie de plusieurs espèces, a besoin d'un habitat lui procurant un bon couvert de protection. Les peuplements doivent être bien régénérés, préférablement en résineux, et doivent également offrir une bonne source de nourriture en saison hivernale. L'hiver, le lièvre se nourrit principalement de ramilles d'essences feuillues (peuplier, bouleau et saule) et l'été, son régime alimentaire est constitué d'une grande variété de plantes herbacées. Bien qu'une valeur de potentiel d'habitat puisse être attribuée à chaque peuplement, ce sont particulièrement les bordures entre 2 peuplements très différents (ou écotones) qu'affectionne cette espèce. Ainsi, plus il y a de peuplements différents sur une propriété, plus cette dernière est apte à abriter des lièvres.



Lièvre d'Amérique
(*Lepus americanus*)

Peuplements ayant un potentiel à abriter le lièvre d'Amérique		
Faible	Moyen	Élevé

Potentiel des bordures entre les peuplements sur la propriété. Cette variable est calculée en fonction de la superficie moyenne des peuplements et de la variété de ceux-ci.
Les bordures des peuplements de votre lot ont un potentiel faible pour abriter le lièvre d'Amérique.

Aucun peuplement n'offre de potentiel quant à l'habitat du lièvre d'Amérique

Bien que l'indice de qualité d'habitat pour le lièvre soit faible ou nul pour le Peupl. #2 et le Peupl. #5, nous y avons remarqué des traces de lièvre lors de notre inventaire.

L'habitat de la Gélinotte Huppée (Perdrix)

La gélinotte huppée a besoin de trois types de peuplements afin de combler ses besoins en habitat. Premièrement un peuplement de feuillus matures permettant le tambourinage, la nidification et l'alimentation hivernale. Toutefois, le peuplement doit nécessairement contenir des peupliers ou des bouleaux pour qu'il puisse servir de nourriture à la perdrix pendant l'hiver. Deuxièmement, un peuplement de jeunes feuillus qui sert à l'élevage des couvées, et, finalement, les peuplements mélangés servant de site de protection hivernale grâce aux conifères qui y sont présents. Le domaine vital de la gélinotte varie entre 4 et 15 hectares où ces 3 éléments doivent être présents. Le tambourinage de la gélinotte est le bruit que fait le mâle pour attirer la femelle. La gélinotte peut délaisser un peuplement pour le simple fait qu'elle ne retrouve pas un site pour tambouriner, soit un arbre renversé d'une trentaine de centimètres de hauteur. Ce site doit, par contre, être situé dans le bon peuplement. Sur votre lot, on retrouve:



Gélinotte Huppée
(*Bonasa umbellus*)



Peuplements ayant un potentiel pour le tambourinage, la nidification et l'alimentation hivernale			Peuplements ayant un potentiel pour l'élevage			Peuplements ayant un potentiel pour la protection hivernale		
Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé
Peupl. #5		Peupl. #3		Peupl. #4		Peupl. #5	Peupl. #2	Peupl. #3

Autres observations

Orignal

L'orignal est une espèce difficile à attirer, son domaine vital étant très vaste. Sa présence est par contre facilement identifiable dû aux traces qu'il laisse sur le sol et au brout sur les ramilles. Nous n'avons noté aucune trace d'orignal sur votre lot.

Ours

Dans notre région, une façon simple de savoir si l'ours fréquente les environs est d'observer la présence de traces de griffes sur les hêtres. L'ours affectionne ces arbres car il se nourrit de son fruit. Nous n'avons noté aucune trace d'ours récente sur votre lot.

Arbres fruitiers

Votre propriété renferme une bonne quantité d'arbres fruitiers répartis uniformément sur le lot, répondant ainsi aux besoins de la petite faune. Les fruits provenant des essences comme le sorbier, l'amélanchier et le cerisier sont des atouts non négligeables quant à l'occupation d'un territoire par la faune. Beaucoup d'espèces se nourrissent de petits fruits. Il est donc important, pour maintenir le potentiel du boisé à abriter la petite faune, de toujours conserver quelques arbres fruitiers par hectare, bien répartis sur la propriété. S'ils sont entretenus, les arbres fruitiers se régénèrent généralement bien par eux-mêmes.

RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE ESPÈCE

L'habitat du Grand Pic

Le potentiel de votre lot à abriter le grand pic est présentement ÉLEVÉ. La structure de votre boisé offre déjà un excellent site pour le grand pic. Assurez-vous de conserver environ 3 arbres morts de forte dimension pour maintenir le potentiel d'habitat pour le grand pic. Naturellement, ces chicots devraient se situer loin de vos zones d'activités les plus courantes (acériculture, randonnées ou autres).

L'habitat de la Bécasse d'Amérique

Les aménagements réalisés pour la bécasse d'Amérique doivent être pratiqués dans des endroits à potentiel élevé. Comme la bécasse se nourrit de vers de terre, les aménagements réalisés dans des endroits où le sol est sec (sablonneux) ou acide (forêts de conifères) seront inutiles. Pour les aménagements en milieux fermés, il faut donc concentrer ses efforts dans les sites frais propices à la présence de vers de terre.

Recommandations milieu ouvert

Un site de parade est une clairière d'environ 0,5 hectare (100 mètres x 50 mètres) dans laquelle on retrouve du centre vers la périphérie, des plantes herbacées ou une régénération très basse (0-1 mètre), des arbustes (2-10 mètres) et une forêt (> 10 mètres), de façon graduelle. Il est très important de conserver la hauteur de la régénération la plus courte possible dans la clairière. L'utilisation de la débroussailleuse peut être requise à tous les 2 ou 3 ans. Transformer la clairière en bleuétière est une façon d'éviter la repousse également. La hauteur des arbustes dans le pourtour de la clairière a également son importance. On ne doit pas retrouver d'arbres dépassant 10 mètres de hauteur sur une largeur de 15 à 20 mètres. Il n'y a pas d'exigence sur la localisation du site, nous ne faisons donc pas de recommandation sur l'emplacement. Il est toujours possible de créer d'autres trouées. Afin d'attirer plusieurs bécasses, on peut construire plusieurs sites de parade mais ceux-ci doivent être distants d'au moins 200 mètres. Il est important de ne pas créer les trouées trop loin en forêt. Elles doivent être éloignées au maximum de 400 mètres du champ agricole ou d'une grande clairière.

Le peuplement #6 est situé près d'une clairière propice à la présence de bécasse.

Recommandations milieu fermé

Les aulnaies sont des sites d'alimentation importants pour la bécasse. L'humidité que l'on retrouve dans ces sites forme un endroit propice à la présence de vers de terre, principale source de nourriture pour la bécasse. Pour être utilisée par la bécasse, l'aulnaie doit avoir entre 5 et 25 ans car elle se dégrade avec le temps. Les aménagements proposés consistent à rajeunir l'aulnaie. Il suffit de couper une largeur de 20 mètres tous les 5 ans en rotation sur une période de 25 ans. Ainsi au bout de 25 ans, sur chaque 100 mètres d'aulnaie, on doit retrouver les 5 classes d'âge 0-5-10-15 et 20 ans. Les déchets de coupe peuvent être laissés par terre car l'utilisation de l'aulnaie par la bécasse se fera à partir de 5 ans et les déchets auront le temps de se décomposer.

L'habitat du dindon sauvage

L'habitat recherché par le dindon sauvage renferme de grandes étendues de boisés matures entrecoupées de surfaces ouvertes (clairières, champs, prés). Ces entremêlements lui procurent abondance de nourriture ainsi que protection. L'agencement spatial entre ouvertures et forêts matures est primordial puisque le dindon se déplace peu dans une journée. De plus, idéalement, il y aura un point d'eau dans son environnement.

Le dindon a une alimentation diversifiée. Les bordures entre clairières et boisés sont donc recherchées, car elles renferment souvent des essences forestières différentes de celles retrouvées à l'intérieur du boisé. La fructification de ces différentes essences se fait aussi souvent à des moments différents. Il a donc accès facilement à des fruits sur une plus longue période. Il préférera les boisés de chênes, de tilleuls, de hêtres, de caryers et de frênes. Le cornouiller, le cerisier, le pommier, l'aubépine, la vigne, le bleuet et le mûrier sont des exemples d'arbustes qu'il recherchera en bordure des boisés. Il pourra aussi se nourrir de graines égarées des cultures. Les jeunes dindons se nourrissent aussi d'insectes.

La nuit venue, il cherchera à se percher dans les hauteurs des arbres pour assurer sa sécurité. L'été il se contentera d'essences diverses, mais l'hiver il préférera les conifères pour l'abriter durant les nuits froides et venteuses. La présence de résineux est donc une composante importante de l'habitat du dindon sauvage.

Comme un bon entremêlement de secteurs boisés matures et de clairières se retrouve près votre propriété, le dindon pourrait s'y retrouver. Pour lui assurer un habitat le plus adéquat possible, conservez vos arbres fruitiers qui sont une bonne source de nourriture. De plus, le maintien d'un sous-bois clair et de quelques résineux matures lui assurera un bon couvert. L'ensemble de votre propriété pourrait être propice à abriter le dindon sauvage.

L'habitat de la Gélinotte Huppée (Perdrix)

Présentement, votre lot offre un excellent potentiel quant à l'habitat de la gélinotte huppée. Sur les 3 besoins essentiels de la gélinotte, tous sont comblés.

Sur votre lot, le Peupl. #5 a un bon potentiel comme endroit de tambourinage mais la présence de débris au sol n'est pas adéquate. Il faudrait donc construire quelques sites de tambourinage artificiels à raison de 3 ou 4 sites par hectare.

L'aménagement de site de tambourinage est fort simple. Il suffit d'empiler 3 billots (2 l'un à côté de l'autre au sol et un par-dessus) de façon à faire un monticule d'une trentaine de centimètres de haut. La gélinotte mâle ne fait sa parade que sur un objet surélevé pour attirer la femelle.

L'habitat du lièvre d'Amérique

Le potentiel de votre lot à abriter le lièvre est faible. La structure feuillue de votre boisé limite les possibilités d'abri d'hiver pour le lièvre. Il y a peu d'options d'aménagement pour cette espèce pour votre boisé.

LES BESOINS DU CERF DE VIRGINIE

Le cerf de Virginie est une espèce omniprésente dans nos régions et il nous arrive fréquemment de le voir se balader dans nos boisés. L'été, le cerf occupe pratiquement tous les types d'habitat. Il se nourrit de plantes herbacées, de ramilles et de fruits que l'on retrouve dans tous les types de peuplements forestiers et même les champs agricoles. Par contre, l'hiver peut s'avérer beaucoup plus difficile pour la survie du cerf. Sa nourriture et ses déplacements étant limités, il devient beaucoup plus vulnérable face à ses prédateurs. Par conséquent, le cerf a adopté certains moyens de défense. À l'approche de l'hiver, les cerfs se regroupent à l'intérieur de milieux particuliers connus sous le nom de ravages. Lorsque l'accumulation de neige rend les déplacements difficiles, les cerfs se créent un réseau de sentiers à travers tout le ravage pour se déplacer plus aisément et échapper aux prédateurs. Les ravages sont généralement permanents d'une année à l'autre. Les principaux éléments qui caractérisent un ravage sont les abris offerts par la présence de peuplements résineux et la nourriture disponible, composée principalement de ramilles d'essences feuillues. Un cerf seul a peu de chances de survie l'hiver lorsque la neige est abondante.

Certaines personnes tentent d'attirer le cerf en lui donnant de la nourriture comme des pommes ou des carottes. Il est important de savoir que la disponibilité et la diversité de la nourriture diminuent grandement en hiver. Par conséquent, le système digestif du cerf s'adapte de façon à augmenter sa digestion en fibres ligneuses et certains aliments sont contre indiqués. L'alimentation artificielle est fortement controversée. Elle a été liée à la transmission de certaines maladies et de parasites dont certains ont des complications en santé humaine. Pour ceux qui veulent absolument nourrir le chevreuil, il est plutôt recommandé d'établir des champs nourriciers. Les champs nourriciers devraient occuper entre 0.2 et 1.2 hectares, être irrégulièrement formés et bien distribués sur toute la propriété. Ils devraient occuper entre 1% et 4% de la superficie totale. Par la suite, il vous suffira de bien choisir les plantes qui formeront vos champs nourriciers et de bien les entretenir.

Vous aimez voir des chevreuils avec de magnifique panache ? Nous vous conseillons de ne pas récolter les mâles âgés de moins de 1½ an. Vous verrez alors les mâles devenir plus âgés et supporter un panache plus imposant. Pour plus d'information sur la gestion des cerfs de Virginie sur des petits territoires privés, consultez www.qdmaCanada.com

Certains indices comme le brout et les traces nous ont permis de constater que le cerf voyage beaucoup sur votre propriété. La plantation de quelques pommiers peut aider à attirer le chevreuil près des habitations l'automne.

PAYSAGE FORESTIER ENTOURANT VOTRE BOISÉ (environ 2.5 km de rayon)

- Seulement 2% de la région est composée de peuplements avec des résineux matures dans votre région, ce qui limite l'abri hivernal pour le cerf. Il devra donc continuer à migrer vers ses ravages d'hiver.
- 17% de la superficie offre un potentiel de nourriture au cerf et lièvre, ce qui est adéquat.
- 20% de la superficie offre un potentiel de nourriture et abri pour les cervidés, ce qui est bon.
- Moins de 1% du territoire possède les caractéristiques idéales pour abriter le lièvre l'hiver.
- 17% des environs sont des jeunes peuplements feuillus aptes à abriter les jeunes perdrix, ce qui est bon.
- 17% (aussi bon) des peuplements renferment les essences pour nourrir la perdrix en hiver.
- 8% du secteur est considéré comme de vieilles forêts pouvant abriter les espèces fréquentant ces milieux.
- Le paysage agroforestier favorise l'habitat de la bécasse d'Amérique et du dindon sauvage.

DES OISEAUX APTES À NICHER SUR VOTRE PROPRIÉTÉ

Pic chevelu

(*Picoides villosus*)

Taille: 22 à 27 cm

Pic au dos blanc et au bec fort

Le mâle a une tache rouge sur la nuque

Habite les forêts âgées feuillus, mixtes ou de conifères

Caractéristiques du nichoir

Diamètre du trou: 5 cm

Hauteur du trou par rapport au plancher: 15 à 20 cm

Hauteur des murs: 26 à 30 cm

Dimension du plancher: 15 x 15 cm

Hauteur au-dessus du sol: 2,5 à 6 m



Sittelle à poitrine rousse

(*Sitta canadensis*)

Taille: 10 à 12 cm

Habite à l'année dans tout le sud du Québec

Se nourrit de graines de conifères qu'elle ouvre avec son bec

Niche dans les forêts mixtes ou de conifères âgées

Caractéristiques du nichoir

Diamètre du trou: 3,2 cm

Hauteur du trou par rapport au plancher: 15 à 20 cm

Hauteur des murs: 20 à 26 cm

Dimension du plancher: 10 x 10 cm

Hauteur au-dessus du sol: 2 à 4,5 m



L'aménagement dans les ravages de cerf de Virginie

Les cerfs de Virginie utilisent divers habitats selon la période de l'année. En été, ils occupent à peu près tous les types d'habitats situés dans leur aire de répartition. Par contre, l'hiver, afin de se protéger du froid, de la neige et des prédateurs, les cerfs se regroupent dans des milieux appelés « ravages ». Plusieurs ravages ont été répertoriés par la Société de la Faune et des Parcs et la Coopérative Terra-Bois est en possession des fichiers informatiques délimitant les principaux ravages. Ainsi, lors de la confection d'un plan d'aménagement, Terra-Bois est en mesure de dire si oui ou non le lot se retrouve dans un ravage et, s'il s'y retrouve, il sera important dans tenir compte lors de la suggestion et la réalisation de travaux de mise en valeur des ressources forestières.

Caractéristiques générales des ravages de cerf de Virginie

Les principaux éléments qui caractérisent les ravages de cerf de Virginie sont :

1. La présence de forêt résineuse offrant un abri contre le froid, la neige et les prédateurs;
2. La présence de nourriture provenant de jeunes repousses de moins de 2,25 mètres de hauteur;
3. Un bon entremêlement de ces deux caractéristiques.

Tous les peuplements forestiers peuvent être classés selon 4 catégories différentes d'attraits pour le cerf, soit : les peuplements d'abri, les peuplements de nourriture, les peuplements de nourriture-abri et les peuplements peu occupés par le cerf. Le tableau suivant montre la répartition des types de peuplements selon leur potentiel d'utilisation par le cerf :

Potentiel d'utilisation	Type de peuplement	Densité	Hauteur	Classe d'âge
Abri	Résineux	A,B	1,2,3,4	30 ans +
	Mélangé (R)	A,B	1,2,3,4	30 ans +
	Résineux	A,B,C	6	
	Résineux	D	1,2,3,4,5	Toutes
	Mélangé	A,B,C		
	Mélangé	D	1,2,3,4,5,	Toutes
Nourriture	Feuille	A,B	5,6	
	Feuille	C,D	1,2,3,4,5,	Toutes
	Feuille intolérant	A,B	1,2,3,4	30 ans +
	Résineux	Toutes		10
	Mélangé	Toutes		10
	Feuille	Toutes		10
	Non-régénéré			
Nourriture-abri	Résineux	A,B	5	
	Résineux	C	1,2,3,4,5	30 ans +
	Mélangé (R)	A,B	5	
	Mélangé (R)	C	1,2,3,4,5	30 ans +
	Mélangé (F)	A,B,C	1,2,3,4,5	30 ans +
	Feuille tolérant	A,B	1,2,3,4	30 ans +
Peu utilisé	Aulnaie			
	Dénuddé humide			
	Non-forestier			

Dans un ravage, la proportion de chaque potentiel d'utilisation est important. On doit retrouver entre 10 et 15% de peuplements d'abri, de 20 à 30% de peuplements de nourriture-abri et entre 12 et 24% de peuplements de nourriture. On recommande également d'avoir au moins 2% du territoire en friches. Tous ces potentiels doivent également avoir une bonne répartition afin de limiter les déplacements du cerf l'hiver. On dit même que les traces de brout diminuent considérablement à plus de 15 mètres de l'abri.

Lorsqu'on fait une analyse des problématiques d'un ravage, ce sont ces proportions et leur entremêlement que l'on étudie. Plusieurs ravages de la région ont été analysés par Horizon multiresource et la problématique majeure qui ressort dans toutes les études de ravage est le manque de peuplements d'abri et de peuplements de nourriture-abri. Bref, on retrouve une insuffisance de peuplements résineux dans nos régions.

Voici donc les recommandations proposées dans toutes les analyses de problématiques de ravage où l'on perçoit un manque de peuplements résineux. Ces recommandations doivent être prises en compte lors de travaux ou simplement lors de la réalisation d'un plan d'aménagement chez un propriétaire dont le lot est dans un ravage. Elles s'appliquent à tous les ravages du territoire de la Société sylvicole car les problématiques sont sensiblement les mêmes d'un ravage à l'autre.

1. Préserver les abris naturels présents, particulièrement les prucheraies et les cédrières. Il faut préserver au minimum 60% du couvert forestier en résineux pour avoir un bon peuplement d'abri;
2. Faire des éclaircies commerciales de forte intensité dans les plantations (sans réduire le couvert sous la limite du 60% de couverture) afin de favoriser la régénération naturelle en résineux;
3. Effectuer des coupes de succession. Transformer les peuplements de feuillus intolérants en jeunes forêts résineuses assure des peuplements d'abri pour le futur;
4. Effectuer des coupes **dans les feuillus l'hiver** et laisser les déchets de coupe en place. Les déchets de coupe en bordure des abris servent de nourriture durant tout l'hiver pour les chevreuils;
5. Favoriser les résineux dans les dégagements de régénération naturelle;
6. Reboiser les friches en épinettes blanches pour assurer un couvert d'abri futur, l'épinette blanche étant moins vulnérable à la tordeuse;
7. **Augmenter la proportion de résineux à la fin du traitement lors de coupe de jardinage dans les peuplements mélangés;**
8. Procéder à des plantations de sapins baumiers sous couvert pour créer des corridors de déplacement artificiels pour le cerf. Les corridors de déplacement sont des peuplements de forme allongée reliant plusieurs points d'intérêts pour le cerf : les peuplements d'abri, les peuplements de nourriture ainsi que les points d'eau. Une plantation de 60 mètres de large peut suffire pour relier, par exemple, 2 peuplements résineux situés à 1 kilomètre l'un de l'autre;
9. Effectuer des coupes de récupération dans les peuplements dégradés, favorisant la repousse en résineux;
10. Conserver une bande de 60 mètres le long des lacs et des cours d'eau importants afin de faciliter le déplacement du cerf.

Certaines MRC ont des règlements d'abattage spécifique aux ravages de cerf de Virginie dans leur schéma d'aménagement. Il est essentiel de le consulter avant de préparer une prescription sur un lot situé dans un ravage.

Aménagement dans les héronnières

Selon la *loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, une héronnière se définit comme suit :

« Un site où se trouvent au moins 5 nids tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou la Grande aigrette au cours d'au moins une des 5 dernières saisons de reproduction et la bande de 500 mètres de largeur qui l'entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande. »

Cette loi, la mieux adapté à la protection des héronnières, ne s'applique seulement qu'en territoire public de la province de Québec.

On retrouve également le *règlement sur les oiseaux migrateurs* qui s'applique sur tout le territoire fédéral, autant public que privé. Ce règlement stipule qu'il est interdit de déranger le nid et les oeufs d'un oiseau migrateur. Il n'y a par contre aucune restriction sur les alentours des héronnières dans ce règlement. Il n'y a pas de bande de protection.

Un autre règlement qui s'applique en forêt privée est le schéma d'aménagement des MRC. Lors de la rédaction d'un schéma d'aménagement, les MRC sont obligés de consulter la FAPAQ afin de leur demander conseils sur les aires à protéger. Par contre, la FAPAQ n'a aucun pouvoir sur les MRC, elle n'agit qu'à titre de conseiller. Les MRC sont libres de mettre n'importe quels règlements ou de ne pas en mettre du tout. Il y a donc autant de règlement différents sur les héronnières en forêt privée qu'il y a de MRC. Certaines MRC n'ont même aucun règlement, ce qui permet aux propriétaires de faire ce qu'il veulent, en autant qu'ils respectent la loi fédéral.

La Société Sylvicole s'est donnée comme principe de respecter les héronnières au même titre que le fait les industriels en forêt publique. La loi qui s'applique en forêt publique est la *loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* dont les grandes lignes pour les héronnières sont:

- À l'intérieur d'un rayon de 200 mètres autour d'une héronnière, aucune activité d'abattage, de récolte d'arbre, de remise en production forestière ou de construction ou d'amélioration de chemin n'est autorisé.
- À l'intérieur d'un rayon situé entre 200 et 500 mètres d'une héronnière, aucune intervention forestière en le 1^e avril et le 1^e août n'est autorisée.

Il est à noter que le 200 mètres et le 500 mètres est mesuré à partir de la fin de la héronnière et non à partir de son point centrale. Ceci implique que les zones de protection sont supérieures à 1 kilomètre de diamètre car il faut y ajouter la superficie couverte par les nids (souvent un dénudé humide).

CONSERVATION

Dans la partie suivante de votre plan d'aménagement, nous identifions une liste d'éléments qui sont susceptibles de se retrouver dans votre boisé et qui méritent d'être protégés afin de conserver notre patrimoine écologique et les bienfaits que chacun retire de la forêt. Pour chaque élément de cette liste, nous expliquons pourquoi il s'agit d'un élément à protéger et, si cet élément se retrouve sur votre propriété, nous effectuons quelques recommandations visant à la conservation et à la protection de l'environnement ainsi qu'au respect des différents usages de la forêt.

Il faut noter que les recommandations émises ne tiennent pas compte de la réglementation municipale. Avant d'effectuer tout abattage d'arbre ou tout autre aménagement forestier, vous devez consulter les règlements en vigueur dans votre municipalité. Ces règlements sont variables d'une municipalité à l'autre et les mises à jour sont fréquentes, ce qui complique nos recommandations à leur sujet.

Assurez-vous de respecter les règlements de votre région avant d'entreprendre une coupe de votre boisé. Vous pouvez vous procurer une copie des règlements en vigueur pour votre propriété aux bureaux municipaux de votre région.

ACÉRICULTURE

La population du Québec est de plus en plus sensibilisée à la protection des érablières. La pollution, les pluies acides et les exploitants forestiers un peu trop voraces contribuent fortement à la destruction de cette ressource. Bien que les érablières ne soient que très peu exploitées pour l'acériculture (moins de 5% des érablières sont entaillées dans les Laurentides), l'industrie québécoise du sirop d'érable représente plus de 70% de la production mondiale. Il est donc important de préserver cette ressource et tenter d'y limiter les dégâts causés par l'activité humaine. D'ailleurs, les érablières situées en zone agricole sont protégées par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Pour ces érablières, il est interdit d'y couper des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie.

Sur votre lot, on retrouve certains secteurs où la quantité d'érables est suffisante pour une production de sirop immédiate ou future. Afin de conserver le potentiel acéricole de vos secteurs, référez-vous à la section Travaux forestiers de mise en valeur suggérés afin de voir ce qui est proposé comme aménagement dans ces secteurs. Il s'agit du peuplement 1 et d'une partie du peuplement 3. Le nombre d'entailles par arbre, doit respecter le tableau ci-bas.

Diamètre de l'érable à 1.5 m. du sol	Nombre maximal d'entailles
20-39 cm.	1
40-59 cm	2
60-79 cm.	3
80 cm. et +	4

AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées sont définies comme suit: " Une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles qui y sont associées. " On retrouve plusieurs aires protégées en forêt privée, notamment des aires de confinement du cerf de Virginie (ravage), des héronnières, des aires de confinement d'oiseaux migrateurs, etc. Certaines aires protégées, comme c'est le cas des héronnières, sont régies par des lois et les travaux près de celles-ci sont réglementés.

Votre lot est situé dans un ravage de cerf de Virginie de Hemmingford. Avant d'effectuer quelques travaux que ce soit, vous devez consulter le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent. En forêt privée, ce sont les MRC qui décident du règlement qui sera en vigueur sur leur territoire concernant les aires protégées. Les règlements sont donc variables d'une région à l'autre.

Il est possible d'intégrer les besoins du cerf dans notre planification forestière afin de conserver ou d'améliorer son habitat, spécialement dans les ravages, ceux-ci étant des endroits essentiels à la survie du cerf en hiver. Plusieurs études ont été réalisées dans les ravages de la région et les conclusions sont similaires: on retrouve une insuffisance de peuplements résineux pour offrir de bon couvert de protection. Les peuplements d'abri sont les peuplements résineux ou mélangés à dominance résineuse de plus de 30 ans.

Ainsi toutes les coupes favorisant la croissance, l'établissement ou le maintien des peuplements résineux sont souhaitables dans les ravages de nos régions. Même les plantations résineuses sont appropriées car elles assurent des peuplements d'abri pour le futur.



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Foresterie, Faune et Sciage adapté
technique@syvicole.qc.ca

CONSERVATION

BARRAGES DE CASTOR

Les inondations causées par la construction d'un barrage de castor créent souvent des dommages sur une propriété. Plusieurs personnes tentent donc de se débarrasser des castors en les piégeant ou encore en détruisant leur barrage. Selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, il n'est pas défendu de détruire un barrage de castor lorsque celui-ci cause trop de dommages. Par contre, la destruction d'un territoire occupé par le castor n'est pas toujours l'ultime solution afin de régler les problèmes. Il existe plusieurs moyens d'aménager un lot pour limiter les dégâts occasionnés par le castor. Par exemple, on peut installer des dispositifs de contrôle de niveau d'eau qui empêchent le castor d'inonder une trop grande superficie. Il est également possible de protéger nos arbres de ses incisives par l'application de grillages métalliques. Bien que les dommages causés par le castor ne soient pas toujours appréciés, aménager le territoire afin de conserver ce rongeur sur sa propriété se voit une façon beaucoup plus écologique d'intervenir sur un lot boisé.

Nous n'avons pas rencontré d'indice de présence du castor sur votre propriété. Toutefois, si vous notiez sa présence dans le futur, sachez qu'il existe différents moyens de cohabiter avec lui en limitant les dommages.

COURS D'EAU

L'eau est la principale ressource naturelle au Québec. Pratiquement tous les lots boisés sont sillonnés de petits ruisseaux. Un ruisseau peut être aussi étroit que quelques centimètres et ne couler seulement qu'au printemps. Par contre, la protection de ces ruisseaux est aussi importante que celle des plus gros. Lorsqu'il y a des perturbations dans ces petits ruisseaux, de fines particules sont soulevées et entraînées dans les plus gros qui servent de sites de ponte aux poissons. Le gravier présent dans les frayères est alors enseveli de ces particules. Ceci bouche les orifices du gravier, ce qui empêche les poissons d'y déposer leurs oeufs lors de la période de fraie. Si des travaux sont effectués sur votre propriété, évitez le passage de la machinerie dans une bande de 10 mètres à 15 mètres de largeur de chaque côté des ruisseaux variant selon la pente. Évitez également de les traverser, à moins d'aménager un dispositif adéquat. De plus, la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables stipule que la récolte dans ces bandes devrait atteindre un maximum de 50% des tiges de 10 centimètres et plus en conservant un couvert forestier supérieur à 50%. En plus d'empêcher l'érosion, la lisière boisée préservée le long des ruisseaux empêche le réchauffement de l'eau par l'ombre qu'elle crée.

Certaines municipalités ont des règlements plus sévères que les recommandations que nous effectuons, notamment au niveau de la largeur de la bande de protection. Il est important de consulter les règlements municipaux avant d'exécuter des travaux à proximité des cours d'eau.

ESPECES EN PÉRIL

Toutes les espèces végétales et fauniques détiennent une certaine valeur, que ce soit écologique, scientifique, alimentaire, sociale, médicinale ou autre, et méritent d'être protégées. Depuis 1989, le gouvernement du Québec a instauré la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables par laquelle il s'engage à garantir la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec. Les objectifs principaux de cette loi sont d'empêcher la disparition d'espèces vivant au Québec, de rétablir les populations d'espèces menacées ou vulnérables et d'empêcher les autres espèces de le devenir. Le gouvernement a donc rédigé une liste des espèces menacées ou vulnérables et des espèces susceptibles de l'être. Présentement, 59 espèces végétales ainsi que 18 espèces fauniques présentent le statut d'espèce menacée ou vulnérable. On compte parmi celles-ci l'ail des bois, le ginseng à cinq folioles, le caribou (population de la Gaspésie), la tortue molle à épines, etc. A cette liste s'ajoutent 340 espèces végétales et 68 espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Afin de mieux connaître ces espèces et d'assurer leur protection, il existe un centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) qui recueille depuis plusieurs années les informations sur la localisation des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées partout en province. Nous avons questionné pour vous cette banque de données en plus d'effectuer un inventaire oculaire des espèces menacées les plus connues lors de notre visite.

La banque de données du CDPNQ n'indique aucune présence d'espèces en péril sur votre lot et nous n'en avons pas vu lors de notre inventaire. Cependant, elle indique une espèce susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable tout près de votre propriété (à moins de 500 mètres). Comme cette espèce se retrouve dans des milieux que l'on pourrait aisément retrouver sur votre propriété, nous préférons vous en faire part pour favoriser sa protection. Il s'agit de la salamandre pourpre.



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Foresterie, Faune et Sciage adapté
technique@sylvicole.qc.ca

CONSERVATION

C'est une très grande salamandre; à l'âge adulte, elle mesure entre 12 et 19 cm. Comme l'indique son nom, elle se distingue par sa couleur rosée, qui varie de teinte selon la région géographique, l'âge de l'individu et le stade de vie (plus foncé au moment de la métamorphose). Elle a également une ligne de couleur pâle entre l'oeil et les narines et son ventre est crème. Elle fait partie des salamandres sans poumons de la famille de Plethodontidae. Au Canada, cette espèce n'est présente que dans le sud du Québec. A l'intérieur de l'aire de répartition, on note deux regroupements séparés par le bassin de la rivière Richelieu. Un premier secteur s'étend sur environ 200 km² et se situe à la limite nord des Adirondacks, à l'est de Huntingdon. L'autre secteur, plus important et plus étendu, couvre certains ruisseaux de montagne des Appalaches, principalement à l'ouest de Sherbrooke. L'espèce n'est jamais trouvée en très grande abondance; généralement un ou deux individus sont aperçus en compagnie de 10 à 30 salamandres de ruisseau, souvent avec la salamandre à deux lignes (*Eurycea bislineata*).

Le cycle de vie de cette salamandre est caractérisé par une longue période larvaire (3 à 5 ans). Elle habite les ruisseaux montagneux et forestiers aux eaux froides et claires, où elle est plus abondante à la source des ruisseaux et dans les sections d'affleurements rocheux. Les modifications de son habitat sont sa principale menace. Le déboisement et la construction de routes peuvent augmenter la sédimentation dans l'eau et ainsi provoquer la mort des larves, qui ont besoin d'une bonne oxygénation. De plus, toutes les activités modifiant le régime hydrique peuvent directement affecter la qualité de l'habitat de l'espèce en réduisant le débit de l'eau ou en transformant des milieux humides permanents en milieux humides temporaires ou intermittents. C'est une espèce rare au Québec, mais qui n'est pas en danger au travers le monde.

On note aussi une autre salamandre dans votre région. Il s'agit de la salamandre sombre du nord. C'est aussi une espèce susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable. La salamandre sombre du nord, comme l'indique son nom, est un amphibien très peu coloré. Elle est brune ou grise, sans motif distinct. Elle a des pattes arrières qui sont beaucoup plus grosses et robustes que celles d'en avant, ce qui lui permet de s'enfuir des prédateurs en bondissant, de façon erratique. A l'âge adulte, elle peut atteindre une taille maximale de 14 cm. Elle appartient à la famille des Plethodontidae, c'est-à-dire les salamandres qui n'ont pas de poumons.

Cette salamandre est très répandue aux États-Unis. Au Canada, elle se trouve principalement au Québec, bien qu'elle soit également présente au Nouveau-Brunswick et en un seul endroit en Ontario, près des chutes Niagara. Au Québec, la salamandre sombre du nord est présente surtout au sud du fleuve Saint-Laurent, dans les piedmonts et les contreforts des Appalaches et des Adirondacks, où elle peut être observée dans des sources et de petits ruisseaux traversant des forêts, des friches ou des pâturages. Depuis 1991, quelques mentions ont également été recueillies sur la rive nord du fleuve. Celles-ci constitueraient la limite nord de son aire de répartition actuelle en Amérique du Nord. Avant 1950, il n'existait que cinq mentions de cette espèce pour tout le Canada. Depuis, l'effort de recherche accru des herpéthologues amateurs a grandement contribué à recueillir des renseignements sur sa répartition au Québec. Les modifications de son habitat qui causent un assèchement des eaux de surface à la suite de l'exploitation forestière et de l'aménagement d'infrastructures pour les industries ou pour les loisirs représentent la plus grande menace pour l'espèce.

LACS ET MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides sont des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer le sol et la végétation présente. En milieu forestier, on retrouve une multitude de milieux humides. En plus de jouer un rôle important sur le régime hydrique du territoire, ils filtrent les matières polluantes et permettent la prolifération de micro-organismes favorisant le maintien de la biodiversité. Au Québec, près de la moitié des plantes menacées ou vulnérables, ou susceptibles de l'être sont associées aux milieux humides et riverains. Nous n'avons pas constaté de milieu humide lors de notre visite.

PROTECTION DES SOLS

Certains peuplements se retrouvent sur des sols où le drainage naturel est moins bon. Il est normal de retrouver certaines espèces d'arbres dans ces milieux. Le sol de ces sites est sensible à l'érosion. L'utilisation de machinerie mal adaptée ou dans de mauvaises périodes de l'année peut causer de l'orniérage. Il s'agit de traces creusées dans le sol par le passage de la machinerie. Un faible orniérage ici et là de faible profondeur peut être acceptable, mais un orniérage profond et fréquent endommage les racines des arbres résiduels et altère le réseau hydrique naturel de surface et pourrait empirer la qualité du drainage naturel du secteur. De simples gestes peuvent vous aider à éviter ou diminuer ce phénomène. Utiliser de la machinerie adaptée à votre boisé. Plus la machinerie est lourde, plus elle devra avoir une grande surface de portance, de manière à réduire la pression au sol. Réaliser vos travaux pendant des périodes propices. L'hiver sur sol gelé ou l'été en périodes sèches sont de bonnes périodes pour réaliser vos travaux avec récolte de bois sur les sites sensibles. Sur votre propriété, tous les peuplements peuvent être sensibles à l'orniérage.



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Foresterie, Faune et Sciage adapté
technique@syvicole.qc.ca



Salamandre sombre du Nord



Salamandre sombre du Nord

Annexe Faunique

	Peupl. #1	Peupl. #2	Peupl. #3	Peupl. #4	Peupl. #5
Appellation	Er	FtR	Ft	AL	Ft
Densité	b	c	b		b
Hauteur	2	3	2		3
Âge	jir.	50	JIN		30
Obstruction résineux 15m	20%	20%	20%	20%	20%
Obstruction feuillus 15m	37%	20%	20%	50%	20%
Nombre chicots/hectare	28.6	19.0	10.0	0.0	0.0
Site tambourinage	11.4	20.0	10.0	0.0	0.0
Trouée pour bécasse	non	non	non	non	non
Trouée adéquate	non	non	non	non	non
Coupe par bande	non	non	non	non	non
Pente (%)	15%	15%	15%	0%	15%
Superficie	11.4	3.7	3.2	1.1	10
Peuplement rare	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Peupl. plus 1 000cm champs	non	non	non	non	non

REMARQUES

Des données forestières plus précises devront être prises avant la réalisation de travaux recommandés. Les prescriptions sylvicoles qui en découleront préciseront et pourront même modifier l'information contenue dans ce plan d'aménagement forestier puisque les inventaires y sont plus précis. Nous vous encourageons à annexer une copie des prescriptions à votre plan d'aménagement forestier et à y référer en priorité.

ACCEPTATION DU PRODUCTEUR FORESTIER

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est pas obligatoire. Il est recommandé au propriétaire forestier de :

- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Ce plan est valide jusqu'au _____ inclusivement.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

ACCEPTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

J'ai personnellement supervisé l'élaboration du plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à : 1111-8011QUÉBEC inc.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement numéro 5 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.

Signature de l'ingénieur forestier
Vincent Larin, ing. f.

Numéro de permis de l'OIFQ

Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: _____

technicien forestier

en collaboration avec : _____

Pascal Dubé, Biologiste



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Foresterie, Faune et Sciage adapté
387, rue Lafleur Lachute (Québec) J8H 1R2
téléphone: (450) 562-1126 télécopieur: (450) 562-9361
technique@sylvicole.qc.ca



Fondation de la faune du Québec

Association régionale de mise
en valeur des forêts privées
des Laurentides

Votre plan d'aménagement forestier

Pour être reconnu producteur forestier et obtenir un certificat à cette fin, vous devez détenir un plan d'aménagement forestier pour la superficie à vocation forestière que vous voulez enregistrer auprès du ministre des Ressources naturelles. Ce document essentiel à l'obtention de votre certificat de producteur forestier vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété et vous suggère des travaux forestiers qui pourront être réalisés au cours des prochaines années, le tout en fonction de vos objectifs personnels de travail.

Votre plan d'aménagement se veut un guide de travail vous permettant de mieux connaître votre propriété boisée. Rédigé par une équipe professionnelle d'ingénieurs et de techniciens forestiers, ce document respecte les règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente en la matière.

Lorsque vous êtes un producteur forestier reconnu et que vous avez enregistré toute la superficie à vocation forestière d'une unité d'évaluation, vous devenez éligible au programme de remboursement des taxes foncières. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur de l'agence, vous pourriez également obtenir une aide financière pour la réalisation de certains travaux forestiers tels que proposés dans votre plan. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir des renseignements sur ces programmes ou pour toutes autres informations.

La coopérative...



*un partenaire
naturel !*



TERRA-BOIS

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Notre engagement envers vous

CONSCIENTS de notre responsabilité envers les membres de Terra-Bois

CONSCIENTS que les actes professionnels que nous posons ont des répercussions pour les utilisateurs des ressources forestières présents et futurs ;

NOUS, Terra-Bois, nous engageons...

À défendre les intérêts de l'ensemble de nos membres sur toutes les questions forestières qui les concernent ;

À assister nos membres dans la mise en valeur de leurs forêts, en vue d'en assurer le développement durable ;

À aménager la forêt de façon à augmenter les avantages environnementaux, économiques et sociaux qu'elle apporte aux régions ;

À favoriser le développement et la créativité des ressources humaines ;

À offrir notre collaboration à nos partenaires privés, parapublics et publics pour créer une synergie favorable au développement forestier et rural ;

À administrer les ressources financières publiques et privées qui nous sont confiées avec responsabilité et rigueur ;

À être un bon citoyen corporatif.

*Assemblée générale de la Société sylvicole des Laurentides Inc.,
Lachute, le 22 juin 1999*

387, rue Laffeur Lachute (Québec) J8H 1R2
Téléphone : (450) 562-1126 / Télécopieur : (450) 562-9361